

CD/PV.48
7 août 1979
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUARANTE-HUITIEME SEANCE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 7 août 1979, à 10 h 30.

Président : U SAV HLAING (Birmanie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie :

Allemagne, République fédérale d' :

M. J. PÖHLMANN

Argentine :

M. A. DUMONT

Mlle H. FREYRE PENABAD

Australie :

Sir James PLIMSOLL

M. A. BEHET

Mme M. WICKES

Belgique :

M. P. BERG

Birmanie :

U SAW HLAING

U THEIN AUNG

N NGWE VIN

Brésil :

M. S. DUARTE

Bulgarie :

M. I. SOTIROV

M. H. HALATCHEV

Canada :

M. R. HARRY JAY

M. J.T. SIBARD

Cuba :

M. L. SOLA VILA

Mme V.B. JACKIEWICH

Egypte :

M. O. EL-SHAPEI

M. M. EL-BARADEI

M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique :

M. A.S. FISHER

M. A. AKALOVSKY

M. R. MIKULAK

M. M. SANCHES

M. J. CALVERT

M. W. DUNLOP

M. H. DALEY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	M. S.T. DEVARE
<u>Indonésie</u> :	M. D.B. SULEMAN
<u>Iran</u> :	M. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO M. M. MORENO M. FOLCO de LUCA
<u>Japon</u> :	M. M. OGISO M. T. NONOYAMA H. R. ISHII M. TSUNOO
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. A. JET ODEINDO
<u>Maroc</u> :	M. S.M. RAHHALI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. M.A. CACERES
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART
<u>Nigéria</u> :	M. T.O. OLUNOKO
<u>Pakistan</u> :	M. J.K.A. MARKER M. M. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	H. R.H. FEIN M. A.J. MEERBURG

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Pérou :Pologne :M. B. SUJKA
M. H. PAC
M. M. KRUCZYKRépublique démocratique allemande :M. G. HERDER
M. W. KOETTER
H. H. GRACZYNSKIRoumanie :M. C. ENE
H. V. TUDORRoyaume-Uni :M. D. SUMMERHAYES
M. P.M.W. FRANCISSri Lanka :

M. I.O. FONSEKA

Suède :H. L. NORBERG
M. S. STRÖMBÄCKTchécoslovaquie :

M. V. TYLNER

Union des Républiques socialistes
soviétiques :M. V.L. ISSRAELYAN
M. A.M. VAVILOV
M. N.V. PESTEREV
M. A.I. TIOURENKOV
M. M.G. ANTIOUKHINE
M. N.P. SHILOVITCHVenezuela :

Mme R. LISBOA de NECER

Yougoslavie :

M. D. DJOKIĆ

Zaire :

M. MULONGANDUSU ESUK

Secrétaire :

M. R. JAIPAL

M. EL-SHAFFI (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je voudrais vous présenter mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession à la présidence de ce Comité. Nous nous approchons de la fin de notre session annuelle, et il est temps d'examiner et d'adopter notre rapport. Je suis convaincu que, sous votre direction éclairée, ce travail complexe, qui exige toute notre réflexion, notre bonne volonté et la mobilisation de toutes nos aptitudes, sera plus facilement mené à bien.

Je voudrais aussi exprimer nos remerciements à M. l'Ambassadeur de Bulgarie, H. Voutov, notre Président sortant, qui a dirigé les travaux du Comité pendant le mois de juillet avec compétence, dévouement et impartialité.

Je parlerai aujourd'hui du dernier point inscrit au programme de travail, à savoir l'interdiction des essais nucléaires. Cependant, mes observations seront nécessairement brèves, ce qui ne veut pas dire que je n'accorde à cette question qu'une importance marginale ou qu'un faible degré de priorité; mais je m'y vois malheureusement contraint par l'absence de tout progrès au Comité dans les discussions et négociations à ce sujet, qui fait que toutes les observations que pourra formuler ma délégation paraîtront au mieux familières, sinon redondantes.

Je n'ai pas besoin de souligner à nouveau l'importance que revêt l'interdiction complète des essais nucléaires dans le processus d'interruption de la course aux améliorations qualitatives des armements nucléaires et dans le cadre de la non-prolifération nucléaire.

Il suffit de rappeler que l'Assemblée générale a adopté deux résolutions sur cette question à sa trente-troisième session ordinaire. Dans ces résolutions, elle priait notamment le Comité du désarmement d'entreprendre en priorité, à sa première session, des négociations concernant un Traité relatif à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Les trois puissances nucléaires parties aux négociations étaient priées instamment d'accélérer leurs négociations afin de les mener d'urgence à une issue positive et de faire tout leur possible pour en communiquer les résultats au Comité du désarmement avant le début de sa session de 1979. Le Comité était ensuite prié d'examiner immédiatement le texte approuvé en vue de présenter le plus tôt possible un projet de traité lors d'une reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

C'est avec un optimisme marqué que nous avons pris acte, en janvier de cette année, des assurances données par les chefs de délégation de deux des puissances négociantes, qui déclaraient que des progrès satisfaisants avaient été accomplis, qu'un accord tripartite avait été atteint en principe sur la plupart des grandes questions, et qu'on espérait résoudre rapidement les questions en suspens.

(II. El-Shafei, Egypte)

C'est sur cette base que le Comité, lors de l'établissement du programme de travail pour la deuxième partie de la session, a décidé de discuter au début et à la fin de cette deuxième partie de l'interdiction des essais nucléaires. Le choix de cette question comme premier point du programme reflétait et symbolisait le haut degré de priorité que lui attribuaient la communauté internationale et le Comité; la reprise de sa discussion en fin de session avait pour objet de donner aux trois puissances parties aux négociations le temps nécessaire pour les mener à bien.

Nous nous attendions donc à recevoir le texte concerté du projet de traité, ou tout au moins un rapport détaillé et complet sur l'état des négociations, avec de claires indications sur tous les domaines et les éléments d'accord et de désaccord.

Nous avons bien reçu, le 31 juillet, du chef de la délégation du Royaume-Uni, au nom des délégations des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, un rapport sur le progrès des négociations trilatérales. Je regrette de dire qu'il ne répond pas à nos espoirs. C'est un rapport concis de caractère général, qui laisse toujours le Comité dans l'obscurité quant au stade exact atteint par les négociations trilatérales. Ce rapport ne diffère pas de celui que nous avons reçu il y a un an sur ces négociations; autrement dit, il reprend presque à la lettre le texte de l'année passée.

Dans la conjoncture actuelle, où les essais nucléaires se poursuivent sans relâche, où les négociations trilatérales ne permettent pas d'entrevoir de résultats concluants, où le Comité ne parvient pas à entreprendre des négociations sur cette question comme il en était chargé, il est inévitable, puisque c'est la seule conclusion logique à laquelle elles peuvent parvenir, que les délégations expriment leur vive préoccupation et leur déception.

Cependant, je voudrais conclure mes observations sur une note différente en présentant nos remerciements et notre témoignage d'admiration au Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques pour le travail remarquable dont rend compte le document CD/43. Nous sommes pleinement conscients du rapport qui existe entre les échanges de données scientifiques et la question vitale de la vérification du respect d'un traité d'interdiction complète des essais. Nous tenons donc à indiquer que nous souscrivons à la recommandation du Groupe spécial tendant à prolonger son mandat. Le Groupe, qui a bien commencé ses travaux, devrait être autorisé à les achever.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et de ses aimables paroles à l'égard de mon prédécesseur et moi-même. Si aucun autre représentant ne souhaite prendre la parole, j'appellerai l'attention du Comité sur les questions suivantes que nous devons considérer ce matin, conformément au plan d'organisation des travaux pour la semaine du 6 au 10 août, adopté par le Comité et distribué à tous les membres le vendredi 3 août 1979.

Le premier point est le rapport du Groupe de travail spécial sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires (document CD/47).

Le second point est le deuxième rapport du Groupe de travail d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques (documents CD/43 et CD/46, ainsi que la proposition présentée par le Japon).

La première question à débattre est celle du rapport du Groupe de travail spécial des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires.

Je donne donc la parole au Président du Groupe de travail spécial, le représentant de l'Egypte.

M. EL-BARADEI (Egypte) (traduit de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail spécial chargé d'examiner et de négocier des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Ce rapport est présenté conformément à la décision adoptée, à sa 39ème séance le 5 juillet, par le Comité du désarmement, qui invitait notamment le Groupe spécial à faire rapport au Comité du désarmement avant la clôture de la session de 1979. Ce rapport fait l'objet du document CD/47.

En exécution de son mandat, le Groupe spécial a pris en considération les dispositions pertinentes du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ainsi que la résolution de la trente-troisième session de l'Assemblée générale relative à cette question. En vue de cette tâche, le Groupe était saisi de quatre documents de travail. De plus, le secrétariat, à la demande du Groupe spécial, avait préparé un recueil de documents dont les membres du Groupe avaient souhaité pouvoir disposer en tant que documentation de base.

(M. El-Baradei, Egypte)

Comme l'indique le rapport, une ample discussion a eu lieu sur les éléments qu'il y avait lieu d'examiner et sur lesquels il convenait de négocier ainsi que sur leur relation avec le mandat du Groupe. Une ample discussion s'est aussi déroulée sur la raison d'être, la portée et la nature des arrangements, ainsi que sur leur forme, leur nombre et leur caractère contraignant. Les membres du Groupe spécial ont demandé que l'on établisse une relation de ces débats, qui sera mise à disposition en temps voulu.

En conclusion, il a été largement reconnu qu'il fallait parvenir d'urgence à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Dans le peu de temps dont il disposait, le Groupe a été en mesure de commencer à examiner utilement quelques-uns des éléments relevant de son mandat et de négocier sur ces éléments. L'exploration préliminaire des zones d'accord et de désaccord a permis d'éclairer les problèmes non sans mettre en évidence la complexité des éléments qui doivent faire l'objet d'un complément d'examen et de plus amples négociations. Le Groupe spécial recommande donc que le Comité du désarmement, à l'ouverture de sa session de 1980, poursuive des négociations sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires.

En terminant, je tiens à dire, au nom du Groupe spécial, que celui-ci est fort satisfait de l'assistance que lui a donnée le secrétariat.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et de l'excellent travail qu'il a fait en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial. Je propose que le Comité approuve le rapport du Groupe de travail spécial.

M. DEVARE (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation ne voit pas d'inconvénient à ce que soit adopté le rapport du Groupe de travail spécial, tel qu'il figure dans le document CD/47, encore qu'elle tienne à déclarer que cette approbation du rapport s'entend sans préjudice de la position que la délégation de l'Inde pourra prendre sur cette question à la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. MARKER (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait d'abord s'associer aux félicitations qui vous ont déjà été adressées, ainsi qu'aux remerciements formulés à l'égard de votre distingué

(M. Marker, Pakistan)

prédécesseur pour le travail qu'il a accompli le mois dernier au Comité. C'est à une étape particulièrement importante de nos travaux que vous présiderez nos délibérations, et je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous assurer de la coopération entière de la délégation pakistanaise dans l'accomplissement de la tâche importante que vous avez à accomplir.

Monsieur le Président, le Pakistan recommande l'adoption du rapport actuellement examiné par le Comité. Ma délégation a participé aux négociations conduites par le Groupe de travail spécial, et recommandera donc naturellement l'adoption de ce document. Le Groupe est le premier organe créé par le Comité du désarmement pour mener des négociations concrètes sur un point de son ordre du jour. Son rapport ne donne qu'un aperçu des discussions en profondeur tenues à propos des diverses questions qu'impliquent les garanties de sécurité aux Etats non nucléaires. J'aimerais particulièrement, au stade actuel, rendre un chaleureux hommage au distingué Président du Groupe spécial, M. El-Baradei, de l'Egypte, pour la science et l'habileté avec lesquelles il a mené les négociations au cours des travaux du Groupe.

Le Groupe spécial a unanimement recommandé que les négociations sur le problème des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires soient poursuivies au cours de la prochaine session du Comité. La recherche d'une approche commune est indispensable pour aboutir à un instrument international contraignant relatif à des garanties de sécurité négatives. Ma délégation considère ce rapport comme une très importante contribution à l'activité du Comité, qui facilitera beaucoup la poursuite de l'examen de cette importante question. D'autre part, ce rapport témoigne de l'importance et de l'utilité de la procédure de constitution d'un groupe de travail spécial lorsque les circonstances et les conditions de nos activités l'exigent. Il est donc évident que le Groupe de travail spécial constitue le meilleur instrument pour les négociations qui doivent se poursuivre à ce sujet, et l'opinion de ma délégation que, je crois, partagent beaucoup de membres du Groupe des 21, est que le mandat de ce groupe devrait être renouvelé lorsque le Comité ouvrira sa deuxième session en janvier 1980.

La délégation pakistanaise se félicite de l'accueil très favorable qu'a rencontré sa proposition relative à la conclusion d'une convention internationale

(M. Marker, Pakistan)

visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires. Nous estimons que le désir de conclure une telle convention internationale est partagé par la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons aussi que les Etats dotés d'armes nucléaires réexamineront entre-temps leurs positions sur cette question et envisageront sérieusement d'étudier une formule commune et uniforme de garanties de sécurité négatives à inclure dans une convention internationale. La délégation pakistanaise continue de croire que la formule suggérée dans son projet de convention offre une excellente base pour la conclusion d'un accord entre les puissances nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Pakistan de sa déclaration et de ses aimables paroles.

M. NORBERG (Suède) (traduit de l'anglais) : Puisque c'est la première fois que la délégation suédoise prend la parole en séance plénière depuis le début du mois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence. Je suis convaincu que sous votre direction le Comité travaillera efficacement.

Ma délégation se félicite de voir figurer maintenant la question des garanties de sécurité négatives à l'ordre du jour du Comité. Les discussions tenues au sein du Groupe de travail spécial sous l'éminente direction de son Président, M. El-Baradei, de l'Egypte, ont été fort utiles et ont contribué à nous faire mieux saisir les problèmes politiques et juridiques extrêmement complexes qui se posent. Le rapport du Groupe spécial reflète d'une façon équilibrée les discussions du Groupe, et le texte présenté paraît acceptable à ma délégation, qui en recommande l'adoption. Je voudrais toutefois mentionner un point figurant dans le rapport, à savoir celui évoqué au paragraphe 11. Afin d'indiquer clairement la position de ma délégation à cet égard, je tiens simplement à déclarer que le Gouvernement suédois, en principe, est favorable aux garanties de sécurité dites négatives, c'est-à-dire si nous comprenons bien, aux engagements coordonnés et contraignants que prendraient les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser d'armes nucléaires contre des Etats et des groupes d'Etats qui ont explicitement renoncé à ces armes.

(M. Norberg, Suède)

Quant à la forme d'un arrangement international, mon gouvernement estime qu'il est encore trop tôt pour prendre une décision définitive. La suite des négociations indiquera la valeur que l'on pourra donner à une garantie coordonnée de la part des puissances nucléaires. Ce n'est qu'alors que nous disposerons d'une base suffisante pour adopter une position finale quant à la forme des garanties de sécurité négatives.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Suède de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous aimerions tout d'abord nous associer aux félicitations qui vous ont été adressées et vous assurer que vous pouvez compter sur l'appui total et l'aide de notre délégation à cette session. Notre délégation estime que cette question est extrêmement importante mais aimerait à son tour souligner qu'elle est étroitement liée à celle du désarmement nucléaire et du non-recours à la force dans les relations internationales, ainsi qu'à la question générale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. De plus, nous estimons qu'il existe une étroite corrélation entre un traité international donnant aux Etats non nucléaires toute garantie contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes et la suggestion faite par les pays non alignés d'interdire l'utilisation des armes nucléaires. Pour ce qui est du rapport présenté par le Groupe spécial et des travaux accomplis par le Président de ce groupe, notre délégation n'a aucune objection à l'adoption de ce rapport et, pour sa part, se déclare favorable à la reconduction du mandat de ce groupe pour la prochaine session de notre Comité qui commencera en 1980.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Sinon, puis-je suggérer que le Comité approuve le rapport du Groupe spécial d'experts, publié sous la cote CD/47.

En l'absence d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant aborder le deuxième point, concernant le deuxième rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques (CD/43). A ce propos, vous vous souviendrez qu'un projet

(Le Président, Birmanie)

de décision a été proposé par la Suède et distribué aux membres du Comité sous la cote CD/46. Au cours de notre réunion officielle consacrée à l'examen du rapport du Groupe spécial, le représentant du Japon a également soumis un paragraphe additionnel, qui a reçu l'appui général et devrait être ajouté, en tant que paragraphe 4, à la fin de la proposition présentée par la Suède. Il se lit comme suit : "le Comité du désarmement invite l'OMM à poursuivre sa coopération avec le Groupe spécial". La proposition du Japon a été acceptée à notre séance officielle vendredi. Je pense que nous pouvons maintenant l'adopter officiellement.

Je ne vois aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

J'aimerais maintenant vous soumettre le projet de décision présenté par la Suède sous la cote CD/46.

En l'absence d'objections, le Comité adoptera le document CD/46.

Il en est ainsi décidé.

Ainsi qu'il a été décidé dans notre programme de travail de la semaine, je me propose de lever la séance plénière et de convoquer dans cinq minutes une séance officielle pour poursuivre l'examen du projet de rapport annuel à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le jeudi 9 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 25.